



saisie vente chez un tiers hébergeur

Par **ace9158**, le **28/05/2019** à **23:56**

J'heberge une cousine qui a contre elle une créance avec un jugement exécutoire.

A ce titre un huissier à déposer un commandement à payer à mon domicile à son ordre ,sur le fait je lui ai envoyé un LRAR indiquant que c'était mon domicile et que tous les meubles m'appartenaient.

L'huissier est venu 2 mois plus tard , il a pénétré dans mon domicile avec un serrurier et fait un inventaire de mes meubles laissant un acte de saisie et ledit inventaire à l'intention de ma cousine.

Il y a cela plus d'un mois, qu'elle procédure dois je faire à ce jour?

une demande de distraction de mes meubles une demande d'annulation de la saisie vente

en outre le portail de mon habitation a été détérioré par le serrurier